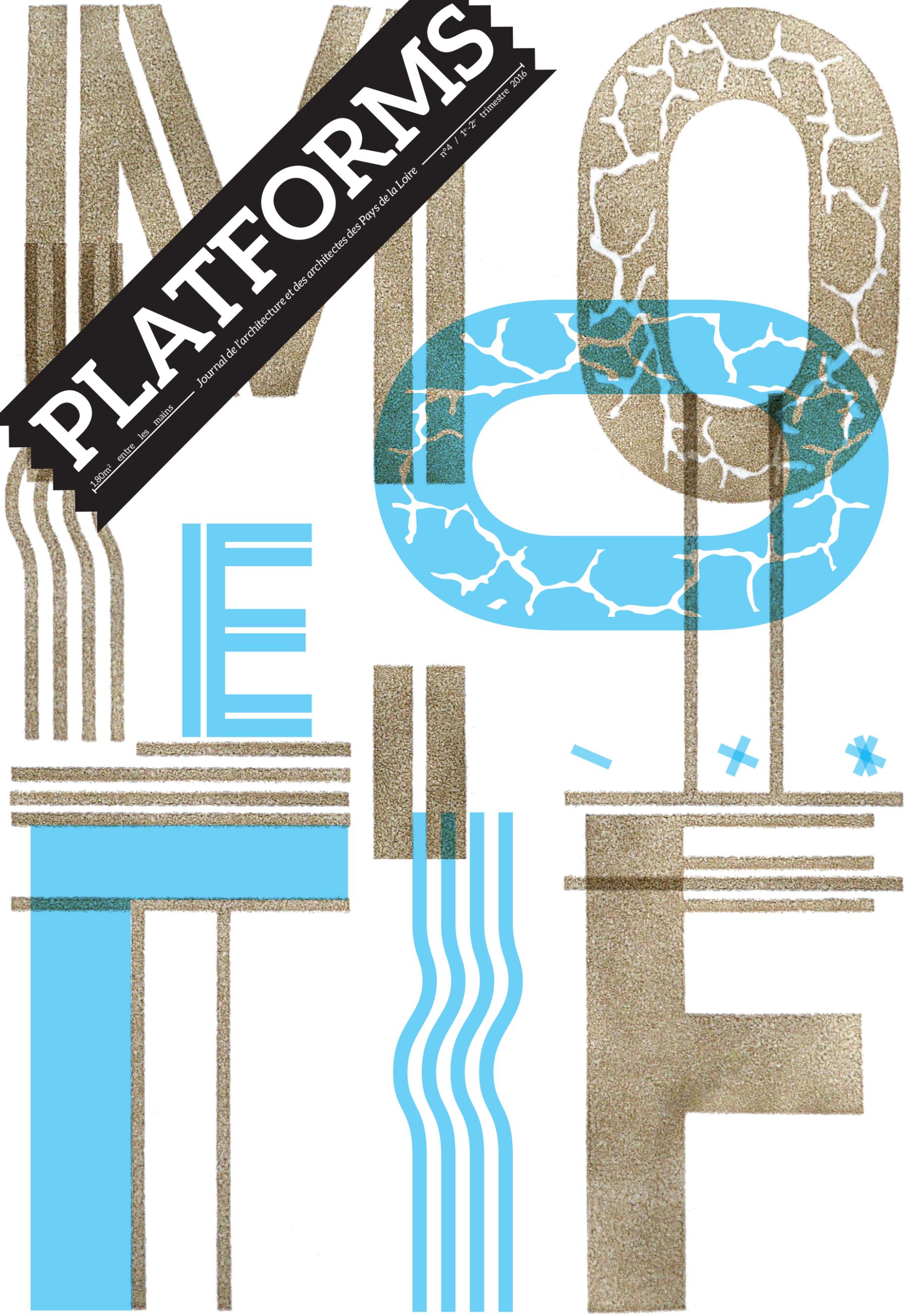


PLATEFORMES

180m² entre les mains

Journal de l'architecture et des architectes des Pays de la Loire

n°4 / 1^{er}-2^e trimestre 2016



LE MOTIF

Chaque nouveau numéro de Platforms propose un thème, un fil conducteur sur lequel s'organise l'ensemble des articles. Le mot « motif », choisi pour ce nouveau numéro est employé dans plusieurs domaines comme celui du droit où il exprime à la fois la rigueur et le tranchant d'une cause juridique (motif de licenciement). Il définit également une motivation, la raison d'un choix (quel est votre motif ?). Enfin il est surtout connu pour désigner la grande diversité de l'expression architecturale des façades des bâtiments anciens et actuels (motifs décoratifs). Ce sont bien sûr ces différentes définitions qui ont motivé notre choix mais également parce qu'il reflète les multiples manières d'exercer la profession d'architecte. Loin de l'expression épurée d'une façade en béton brut de décoffrage, ou de l'authenticité d'un motif issu de la seule vérité constructive ou fonctionnelle initiée par le mouvement moderne, l'ornementation depuis les années 1980 revient

DANS

TOUS SES

à l'honneur et participe à la caractérisation des espaces urbains.

Les façades se parent de doubles-peaux, de vitrages sérigraphiés reprenant des photographies, des tableaux et même des robes de grands couturiers, en passant par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et les matériaux en vigueur. Peut-on en déduire que les architectes, loin de se laisser brider par des contraintes réglementaires de plus en plus drastiques (sismiques, thermiques...) se les approprieraient pour investir un nouvel espace de liberté et laisser libre cours à leur imagination? Peut-on y voir également l'évolution d'une société où l'image prend une place prépondérante et où la vérité, la profondeur, la véracité de la matière seraient des valeurs en voie de disparition? Quoi qu'il en soit le motif et l'ornementation en architecture n'ont pas fini d'animer les débats de nos experts.

ÉTATS

ARDEPA
Association Régionale de Diffusion Et Promotion de l'Architecture
02 40 59 04 59
lardepa@gmail.com
6 Quai F. Mitterrand
44200 NANTES

Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire
et son Club Partenaires La Grande Galerie
02 40 47 60 74
contact@maisonarchi.org
17 rue La Noue Bras de Fer
44200 NANTES

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire
02 28 20 04 00
croapl@croapl.org
17 rue La Noue Bras de Fer
44200 NANTES

#4 PLATFORMS

COMITÉ DE REDACTION :
• Benjamin Avignon
• Jérôme Berranger
• Sylvie Hoyeau
• Annie Lebeau
• Philippe Martial
• Gaëlle Peneau
• Claude Pissard
• Gérard Savoye

ONT AUSSI PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :
• Pierre-Yves Arclie
• Barréville
• Pierrick Belleval
• Lucile Caillaud
• François Dussaux
• Pascal Fourrier
• Florian Guérin
• Justine Lepiez
• Boris Nauleau
• Philippe Ruault
• Pierre Verdon

COORDINATION :
• Gaëlle Delhumeau
• Lauriane Guégan

GRAPHISME & MISE EN PAGE :
• Sylvain Descazot

TYPOGRAPHIE :
• Parade family de Lift
> www.lift-type.fr
• Aleo de Alessio Laiso
> www.fontfabric.com

IMPRESSIION :
• Imprimerie Riccobono

n°ISSN
2258-949

Écrivez à : PLATFORMS180@GMAIL.COM

Le journal Platform est dorénavant soutenu financièrement par des acteurs de la filière construction. Nous avons souhaité associer des entreprises travaillant à l'échelle régionale et nationale qui agissent aussi pour une meilleure connaissance de l'ensemble des métiers et donc de la culture de l'acte de bâtir auprès d'un public élargi. En utilisant le flash code, vous retenez en contact avec nos partenaires pour découvrir comment ils investissent le champ de la diffusion de nos métiers et interviennent dans la construction de notre cadre de vie.

sto
PORTES & FENÊTRES

SOLF12A
ACCOUSTIQUE - INSONORISATION - VERRE

SOMMAIRE

- ♦ **ÉVÈNEMENT**
 - Journée nationale de l'architecture dans les classes
- ♦ **ACTUALITÉ**
 - Biennale de Venise
 - Les résidences métropolitaines internationales d'architectes
- ♦ **EXPOSITIONS**
 - Le HAVRE patrimonialisé
 - Le Centre Atlantique d'IFREMER
 - L'architecture dans la peau
- ♦ **POINT DE VUE**
 - Atelier PARADES
- ♦ **L'ORDRE DES ARCHITECTES**

+ Dans ce journal :
LE MOTIF
Philippe RUAULT, photographe
En référence à l'ouvrage de Jacques Lucan : «Où va la ville aujourd'hui? Formes urbaines ou mixités?»

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE DANS LES CLASSES

Pierrick Belleval

DANS LE CADRE DE LA « STRATÉGIE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE » CONDUITE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION AVEC LES REPRÉSENTATIONS PROFESSIONNELLES ET AFIN DE FAIRE ENTRER L'ARCHITECTURE COMME DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES, LES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE SONT INVITÉS À PARTICIPER À L'EXPÉRIMENTATION DE LA « JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE DANS LES CLASSES » QUI EST UNE PREMIÈRE NATIONALE. → EN NOVEMBRE 2016.

Le Réseau des maisons de l'architecture pilote cet événement avec tous les acteurs institutionnels porteurs de la sensibilisation et de la communication de l'architecture : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Éducation Nationale, Conseil national de l'Ordre des Architectes, Écoles nationales supérieures d'architecture, Cité de l'architecture, Fédération nationale des CAUE, l'Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine et l'ensemble des Maisons de l'architecture. Cette expérimentation se déroulera en Pays de la Loire à la rentrée scolaire 2016-2017, avec leurs représentations régionales ; avant son déploiement national l'année suivante.

L'ARDEPA (Association Régionale pour la Diffusion et la Promotion de l'Architecture) et la MRAPDL (Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire) en collaboration étroite avec le Rectorat, les enseignants des écoles volontaires, proposent aux architectes des cinq départements des Pays de la Loire de s'associer à cet événement de portée nationale. **Tous les architectes soucieux de la portée transdisciplinaire de notre discipline et de la mission de service public de notre profession sont invités à participer à cette opportunité de reconnaissance et de communication de l'architecture vers les plus jeunes de nos publics.** 200 binômes enseignant - architecte volontaires dans 200 écoles primaires (CM2) des cinq départements

PRÉSENTATION DU PROCESSUS « JOURNÉE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE DANS LES CLASSES »

La commande du ministère de la Culture et de la Communication étant d'expérimenter, en 2016 et dans une région, un travail de sensibilisation des jeunes publics scolaires à l'architecture, la proposition du Réseau des maisons de l'architecture peut être synthétisée sous les dispositions qui suivent.
Objet : La dimension culturelle et transdisciplinaire de l'architecture, au croisement des matières pédagogiques enseignées au cours du cursus scolaire, porte à expérimenter son inscription dans les programmes. L'architecture, comme mission de service public, est attachée à la mise en révélation d'une ville faite pour servir et accueillir les publics pluriels sans réserve, elle en est la traduction dans toutes ses occasions d'édifices. Apporter aux jeunes publics cette compréhension précoce d'une ville pour tous, en les rendant acteurs d'une expérimentation conceptuelle et ludique, est un enjeu sociétal porté par le Réseau.

OBJECTIFS : ENGAGER une mise en compétence et révélation des élèves sur trois niveaux :

- S'expérimenter à l'observation de « la ville » et de ses architectures en mettant en relation d'analyse les disciplines enseignées à l'école (mathématiques, français, histoire, géométrie, arts plastiques et géographie...) afin que l'architecture se révèle comme discipline transversale culturelle
- Production d'une cartographie thématique et sensible.
- S'exercer au questionnement de groupe en regard d'une demande de petite construction
- Productions écrites et graphiques constituant un recueil des intentions.
- Construire une pensée traduite en trois dimensions pour une transmission vers des publics
- Production d'une maquette en vue d'une exposition publique.

MÉTHODE : L'évènement est piloté par un duo constitué de l'enseignant de la classe et d'un architecte. Une « formation » leur est dispensée avec la transmission d'un carnet d'accompagnement, support concerté de l'évènement. Sur une courte période de quatre jours, deux séances en deux demi-journées sont inscrites dans le programme de l'enseignant de CM2. Elles peuvent permettre plusieurs niveaux de sensibilisation des élèves.

pourront, dès le début novembre 2016, encadrer les classes mobilisées pour une observation de la ville (sous la forme de cartographie sensible) et de la construction d'un petit édifice (sous forme de maquette). Il s'agit, pour les jeunes élèves, de

- Saisir la corrélation entre les disciplines enseignées à l'école et la transversalité de l'architecture
- S'initier à la relation entre une demande et les objets habités...

Une exposition présentera ces travaux, cartographies sensibles et maquettes, au grand public dans un moment - événement d'Architecture qui aura lieu le 19 novembre 2016, en présence des représentants ministériels et institutionnels, initiateurs et acteurs de cet événement.

Chacun comprendra que cette expérimentation met en visibilité l'action quotidienne des architectes pour une dimension essentielle d'équité urbaine sous toutes ses conditions territoriales, de l'urbain au rural.

Les architectes qui souhaitent s'investir à l'occasion de cet événement - avec indemnité envisagée - seront mobilisés sur deux temps :

- 1 - Une rencontre avec l'enseignant responsable de la classe pour un échange sur les dispositions pédagogiques proposées par les acteurs publics et plus localement par le Rectorat et les maisons de l'architecture, ARDEPA et la MRAPDL (entre juin et fin octobre)
- 2 - Deux demi-journées consacrées aux deux productions dans les semaines qui précèdent l'évènement (du 3 au 14 novembre) - exposition du 19 novembre.

Celles et ceux qui sont sensibles et intéressés peuvent prendre contact avec l'ARDEPA ou de la MRAPDL ; ils pourront obtenir toutes les informations liées à cette collaboration.

— PREMIÈRE SÉANCE —

Dans le périmètre de l'école, une carte cernée de frises thématiques, est proposée aux élèves à l'occasion d'une séance d'observation. Cette immersion dans « la ville », en groupe, permet de confronter l'abstraction disciplinaire avec le réel et de reconstruire de retour en classe, sous forme cartographique (préalablement préparée par les médiateurs), le parcours d'observation analytique. L'ancre dans l'univers quotidien d'une déconstruction des disciplines met le groupe en capacité de questionner les diversités, la temporalité, les échelles, les invisibles, en d'autres termes « l'épaisseur » du familier. Cette expédition urbaine collective produira une cartographie analytique et sensible. - Ce retour en classe est aussi l'occasion de s'interroger collectivement sur l'apport, dans cet univers approprié par les élèves, d'une demande de réalisation d'un « édifice dédié » à une fonction ou à un public particulier. Il pourra s'agir d'un abri de fortune, d'un kiosque multifonctions, d'une « folie » urbaine, d'un lieu alternatif culturel, etc... que les conditions différentielles urbaines suggéreront à leurs animateurs. Cette réflexion collective donnera lieu à la production d'un livret rédactionnel et graphique dont l'expression appartient au groupe et à son encadrement.

— DEUXIÈME SÉANCE —

Consacrée à la production collective d'une maquette de la petite construction préalablement imaginée par le groupe, ce travail est nécessairement très organisé. Il est une prise de conscience de l'ordonnement des tâches, de la précision de la mission de chacun, de la gestion temporelle d'un travail collectif. Pour faciliter la réalisation, le support « structure » de la maquette constituée de modules à assembler est fourni. Il permet des interprétations infinies, charge au groupe d'assurer son expression finale faite d'ajouts d'inspiration. Le format final de packaging (quarante centimètres au cube) est une contrainte de transport mais ne limite en rien de possibles déploiements et mobilités. Les architectes, conseils éclairés sont là pour ouvrir les champs des possibles.

Organisation de l'évènement : les rôles des différents acteurs. Une mobilisation concertée des ministères Culture et Éducation, et des acteurs de l'enseignement et de l'architecture des Pays de Loire ; Rectorat, CAUE, Villes d'art et d'histoire, Ecole d'architecture, Réseau des maisons de l'architecture, est indispensable pour que les expertises de chacun, au cœur de ses missions permanentes puisse soutenir l'évènement. Le territoire des Pays de la Loire est vaste et les conditions urbaines variées : urbain, péri-urbain, rural. Couvrir le territoire nécessite un nombre significatif de classes. 200 classes de CM2 équitablement réparties en fonction de la cartographie du Rectorat seront mobilisées. Les architectes permettront une bonne reconnaissance des sites à proximité des établissements d'enseignement, et une maîtrise des moyens mis en oeuvre. Des médiateurs formés aux méthodes sont en appui logistique. Ils préparent les supports cartographiques et les structures des maquettes. Ils assurent les médiations et les échanges entre les acteurs. Ils mettent en oeuvre une exposition finale des productions des élèves et assurent l'organisation de la journée-événement. ♦

BIENNALE DE VIENNE 2016

UN MOIS APRÈS LA CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS POUR INVESTIR LE PAVILLON FRANÇAIS À LA BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE 2016 ET L'EXAMEN DES 26 PROPOSITIONS REÇUES, LES MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA CULTURE ONT RETENU CELLE PORTÉE PAR L'ASSOCIATION OBRAS - FRÉDÉRIC BONNET/ COLLECTIF AJAP14.

«NOUVELLES DU FRONT, NOUVELLES RICHESSES ?»

Le projet porté par l'équipe Obras-Frédéric Bonnet/ Collectif AJAP 2014 a été retenu par les ministères des Affaires étrangères et du Développement international et de la Culture et de la Communication pour investir le Pavillon français de la Biennale internationale d'architecture de Venise en 2016. C'est la première fois que l'Institut français, opérateur du pavillon, lance un appel à projet pour en désigner le commissaire. La consultation visait à sélectionner un(e) architecte ou une équipe pluridisciplinaire associant notamment un(e) architecte confirmé(e), chef de file, à un(e) architecte de moins de 40 ans. Des conditions rappelées par Fleur Pellerin lors de sa présentation de la Stratégie nationale pour l'architecture le 20 octobre 2015, politique dont la promotion des jeunes architectes est un axe important.

A L'UNANIMITÉ...

Vingt-six propositions ont été envoyées pour apporter une contribution au thème "Reporting from the Front" ("Nouvelles du front") choisi par l'architecte chilien Alejandro Aravena, commissaire général de cette 15e biennale. Le projet conçu par le lauréat du Grand prix de l'urbanisme 2014 et ceux des Albums des jeunes architectes et paysagistes 2014 a été retenu à l'unanimité par le comité de sélection présidé par Dominique Perrault. Dans son communiqué, le jury salue la mobilisation de l'équipe qui s'inscrit pleinement dans la thématique du projet du commissaire général : "Dans la France ordinaire s'opèrent les projets qui transforment un bien commun en devenir : le territoire. Face à l'adversité que représente la banalité, un engagement hérité largement partagé fait émerger quotidiennement, modestement, du remarquable dans le familier." On attend maintenant d'avoir plus d'informations sur la forme que prend leur proposition.

FRÉDÉRIC BONNET ET LE COLLECTIF AJAP14 REPRÉSENTERONT LA FRANCE

Par ailleurs, le jury a été extrêmement sensible au projet "Ailleurs commence ici" de l'équipe PEROU et de son président le paysagiste Gilles Clément, qui ouvre les perspectives d'une plateforme d'échanges sur des sujets d'actualité internationale. Ainsi, le jury souhaite que le projet de cette équipe soit intégré dans le Pavillon national par l'équipe lauréate, dans une logique de complémentarité.

(Extrait du communiqué de presse de l'Institut Français d'Architecture, octobre 2015)

BORIS NAULEAU, ARCHITECTE NANTAIS ET AJAP 2014, PARTICIPE À CETTE MANIFESTATION ET NOUS CONFIE ICI LES PREMIÈRES ÉTAPES DU PROJET :

« Notre proposition pour le pavillon français de la Biennale internationale d'architecture de Venise veut valoriser le travail et l'engagement quotidien des architectes dans les contextes et les commandes les plus banals. Dans ces lieux loin du flux financier des grands centres urbains et des métropoles, émane ce qui fait le terreau de la commande de nombreuses (jeunes) agences, qui dans un contexte de raréfaction de la grande commande publique, se tournent vers de petits programmes ordinaires où l'architecture est souvent (et parfois à priori) la grande absente. Cet engagement et cette capacité d'intervention dans des milieux déshérités, mettant en oeuvre une architecture de qualité, nous semble redonner des lettres de noblesse à notre profession.

Nous avons décidé de présenter au sein du pavillon un large spectre d'interventions à travers le territoire français. Il ne s'agit pas pour nous de l'autopromotion de nos agences, mais bien d'un choix raisonné de commissaires. Une sélection restreinte de projets a été effectuée pour leurs qualités architecturales et les questions qu'ils soulèvent sur la production contemporaine de l'architecture.

Pour compléter notre sélection, et récolter ces « nouvelles du front », nous avons lancé un appel à contribution auprès des écoles nationales supérieures d'architecture, des CAUE, des Maisons de l'Architecture et des architectes conseils de l'état. L'engagement suscité par cette démarche généreuse nous a permis de sélectionner une centaine de contributions qui seront présentes dans le pavillon et le catalogue. Elles ouvrent le champ du discours et ancrent la pratique de l'architecte dans sa dimension éminemment pédagogique. L'ensemble des sélections bouclées, l'équipe travaille aujourd'hui à la production des différents éléments de scénographie du pavillon et de son catalogue. »

LES RÉSIDENCES MÉTROPOLITAINES INTERNATIONALES D'ARCHITECTES*

NANTES # MONTRÉAL, 2016 & 2017

CITÉE RADIEUSE # HABITAT 67

Nantes & Montréal ont été le terrain de l'expérimentation et de l'innovation en matière d'habitat et de logement collectif. La cité radieuse réalisée en 1955 à Rezé par Le Corbusier et la cité du Havre réalisée dans le cadre d'Habitat 67 par Moshe Safdie en sont les témoins historiques reconnus dans le monde entier. Ces deux bâtiments placent les deux métropoles Nantes et Montréal en forte résonance dans l'histoire de l'architecture contemporaine du XXe siècle.

Cette histoire commune a posé les bases pour que ces deux métropoles soient à la pointe de la création du XXIe siècle. De cette double expérience, les résidences métropolitaines d'architectes posent la question du sens commun de nouvelles métropoles

initiant et favorisant les dynamiques contributives. Ces métropoles contributives doivent être capables de se développer non plus uniquement au travers de ses échanges économiques et culturels institutionnels mais directement aux travers des dynamiques tissées par les habitants et les structures associatives formelles et informelles. Elles définissent un nouveau rôle aux habitants en les considérant non plus comme consommateurs mais comme acteurs. La résidence métropolitaine internationale d'architectes propose de créer le cadre de recherches et d'expérimentations, en prises avec les acteurs locaux, pour que des architectes puissent, par leurs travaux, établir des passerelles entre des pratiques de territoires très différentes. Elle s'appuie sur une double résidence croisée se déployant par cycle de deux années.

La restitution de la résidence s'inscrit dans un événement culturel métropolitain. Pour Nantes, le 40e anniversaire de la Tour Bretagne, "les 24h" des maisons de l'architecture à Nantes et le congrès des bailleurs USH (sociaux). Pour Montréal, en 2017, le 50e anniversaire d'Habitat 67.

Les architectes sont au coeur de la cité. Ce sont des acteurs qui portent des valeurs qui influencent directement la manière de penser et de faire la ville. Ils ont la particularité de pouvoir s'engager pour porter des valeurs qui cherchent à donner du

sens à la cité et à l'inscrire dans des perspectives renouvelées.

La résidence métropolitaine est donc un lieu où les architectes invités sont amenés à développer un projet en lien avec les territoires des deux métropoles questionnant les grandes mutations environnementales et les modes d'habiter.

L'architecte résident est amené à développer les outils de sa communication, à inventer, avec l'appui des maisons de l'architecture et des institutions accompagnant le projet, une mise en réseau forte et attractive, tournée vers les professionnels et le grand public.

* Manifestation réalisée par les maisons de l'architecture des Pays de Loire et de Québec en partenariat avec la DRAC, Nantes Métropole Habitat, et le CALQ (Conseil des Arts et des Lettres au Québec).

PROGRAMME

- Appel à candidature auprès des architectes Canadiens : mars 2016
- Choix du lauréat : juin 2016
- Résidence à Nantes : septembre à novembre 2016.
- 2017 sera l'occasion du lancement de la résidence à Montréal pour les architectes de la Région des Pays de Loire dans le cadre de cet échange croisé



UNE STRUCTURE «CAPABLE» DEVENUE «INCAPABLE»



LA LIBERTÉ STRUCTURELLE, CONDITION DU «MIRACLE»





◆ EXPOSITION ◆
DU 20 AVRIL AU 20 JUIN 2016
À LA MRADPL À NANTES

P. Fourrier, architecte

Du sport surmédiatisé aux « joueurs » surrénumérés rivalisant dans des luttes quasi guerrières, tendance « société du spectacle » décrite par Guy Debord, nous ne parlerons pas. Plus difficile serait d'oublier le mythique gratte-ciel new-yorkais du « Downtown Athletic Club », remis en lumière par Rem Koolhaas dans « New-York délire ». Une « American way of life » fantasmée qui superpose les uns sur les autres, une série de gymnases, piscines et autres clubs élitistes dans une allégorie de l'homme du futur « à la conquête de la forme optimale ».

Entre ces deux extrêmes, l'exposition intitulée « le sport, architectures du quotidien », interroge le sport comme « phénomène culturel » à l'échelle de la métropole nantaise. Une pratique collective, au postulat pacifique, qui s'adresse à tous et offre à chacun un lien avec les autres pour construire une sociabilité du vivre ensemble.

Quel motif donner au besoin sportif partagé, cette motivation presque vitale de mettre son corps en mouvement ?

Peut-être, pour retrouver dans l'hyper urbanisation de notre cadre de vie et la numérisation envahissante de nos rapports sociaux, un palliatif à une sédentarité insidieuse couplé à un possible déficit d'échange humain...

Peut-être aussi, pour jouir à travers l'activité physique de « la sensation que nous sommes dans la nature, produit de la nature et fragment de la nature » dans cet attachement au « cosmos » exprimé par Michel Onfray.

Plaisir hédoniste, source de bien-être et de santé ou thérapie individuelle pour allier le corporel au mental, ce besoin s'exprime par exemple dans la mobilité douce de nos déplacements journaliers, faisant de nous des piétons et des cyclistes, sportifs ordinaires et contributeurs d'une ville plus respirable.

Au-delà, dans son intensification, cette hygiène élémentaire verse dans la pratique sportive organisée : la part individuelle, quasi intime, rejoint le collectif où l'appartenance à un club marque l'envie d'une activité apprenante, ludique, partagée et fraternelle dans le cadre d'une association, sympathique et hors clivage social.

Quels lieux pour accueillir le sport, quelles architectures pour le quotidien et l'exceptionnel ?

A l'intérieur de la métropole nantaise, par ses fondamentaux de mixité et de sociabilité, le sport

« POUR MOI, COURIR EST À LA FOIS UN EXERCICE ET UNE MÉTAPHORE. EN COURANT JOUR APRÈS JOUR... JE DÉPASSE DES OBSTACLES ET... JE ME GRANDIS MOI-MÊME. »

Haruki Murakami,

Autoportrait de l'auteur en coureur de fond.

s'inscrit dans un projet d'établissement humain que dessinent autant d'architectures spécifiques. Sur un échantillon non exhaustif, l'exposition nous restitue une photographie de ce panorama.

- 1 salle patrimoniale, « improvisée » en lieu et place d'un ancien grand magasin, le gymnase Armand Coidelle dont la confidentialité dissimule une mixité d'usage d'une grande modernité en coeur de ville historique.
- 11 salles de sport, « architectures du quotidien » dont la densité sur le territoire urbain offre quartier par quartier, de la proximité et une grande diversité de pratiques sportives émergentes.
- 3 équipements exceptionnels, par leur capacité à accueillir des événements sportifs de haut niveau, propices à la performance, au spectacle de l'exploit et au rayonnement d'une métropole dynamique.

Maquettes, dessins et photographies sont les outils de l'exposition. Ils soulignent la créativité et l'éclectisme des dispositifs architecturaux contribuant chacun à fabriquer des architectures intégrées et ouvertes au grand public. Des architectures « repères » à l'échelle de la cohésion sociale métropolitaine. ◆

RÉVÉLER ET VALORISER LES JEUNES TALENTS DE LA RÉGION SONT LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA SÉLECTION DES JEUNES ARCHITECTES & PAYSAGISTES LIGÉRIENS. CETTE ACTION COMMUNE DE L'ARDEPA, L'ENSA NANTES ET DE L'URCAUE A LIEU TOUS LES 4 ANS AUTOUR DE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS PERMETTANT DE RASSEMBLER CONFRÈRES, MAÎTRES D'OUVRAGE ET GRAND PUBLIC. (EXPOSITION, TABLES RONDES, CONFÉRENCES, CATALOGUE...)

F. Guérant, lauréat 2016 :

Il s'en eût fallu de 5 kilomètres pour que je ne naisse ligérien, d'une décision politique humorale pour que la Sarthe en soit exclue. Bref, l'incongruité de la géographie administrative prouve que la vie est imprévisible et qu'il n'y a que le présent qui mérite d'être cru.

Alors évoquons-le ! Fabien (5W ?), Simon et Romain (Bauchet et De la Bouvrie), Emeline (De long en large), Antoine et Sébastien (MIMA), Mélaïne (MFA), David et Joachim (THE architectes), Marie et Grégoire (TICA) et moi-même, sommes les Jeunes Architectes et Paysagistes Ligériens 2016. Je ne connais pas nos jeunes âges, et

au final peu importe. Je me sens comme leur petit frère à tous, moi dont le bleu de chauffe semble encore bien trop neuf. Et cela sous la seule égide du doute. Vous savez, celui qui vous fait passer de la conviction que l'architecture est indispensable à la santé du monde à celle que le monde n'en veut peut être pas, de l'architecture. N'en veut plus. Que fatalement, il ne souhaite pas aller mieux. Pénible à force !

Or, observant le travail de mes camarades lauréats, il ne fait pas de doute que tout (ou ne serait-ce qu'un peu serait déjà beaucoup) peut encore aller mieux. Surtout que nous ne sommes pas seuls. Car derrière nos noms se cachent tous les autres, peut être trop timides, ou injustement « recalés », ou dont le travail et la manière dont il a été présenté n'a tout simplement pas « plu » à la subjectivité du jury.

De ce dernier d'ailleurs, à l'inverse de mon cas où il s'agirait plutôt de miser sur un futur par définition incertain, il me plaît de penser qu'il ait voulu récompenser le magnifique présent de mes camarades. Laissez vous submerger par la poésie de leurs oeuvres* et vous comprendrez. L'humilité de ces projets de petites échelles, fruits d'un amour sincère et authentique, d'une mise à nu totale, est d'une réassurance rare.

Nous sommes les Jeunes Architectes et Paysagistes Ligériens 2016. Éclectiques. Rêveurs. Passionnés. Que deviendrons nous ? Ferons nous toujours tout pour aider le monde à aller mieux ? ◆

ENVOYÉE SPÉCIALE

◆ ROMAN ◆

Ce pourrait être le titre du dernier James Bond mais c'est celui du dernier roman de Jean Echenoz. Cet écrivain inclassable nous emmène sur des chemins de traverse. Son héroïne, Constance, est une jolie jeune femme dont le seul problème est qu'elle est engluée dans le confort d'une vie sans histoire. Elle va pourtant se trouver embarquée dans une aventure rocambolesque qui la conduit des beaux quartiers de Paris jusqu'au fin fond de la Creuse, puis en Corée du Nord. Les services secrets français l'ont en effet choisie pour réaliser une mission d'espionnage d'autant plus risquée que les professionnels qui l'encadrent sont particulièrement incompétents... Ce vrai-faux roman policier jubilatoire nous donne l'occasion de découvrir les arcanes du régime politique de la Corée du Nord. Évidemment la description que fait Echenoz de ce pays a peu de chance de nous inciter à y faire du tourisme... Néanmoins ceux qui seraient tout de même tentés par cette destination liront avec profit les morceaux choisis de l'oeuvre théorique du leader Kim Jong-Il relatifs à l'architecture. Une lecture particulièrement recommandée à ceux qui souffrent d'insomnies...

- *Envoyée spéciale, Jean Echenoz, Les Editions de Minuit / 18,50 euros*
- *Kim Jong-Il, De l'architecture, morceaux choisis, Editions B2 / 19 euros*



Pyongyang, Julia Leeb, teNeues

LA GRAPPE

◆ THÉÂTRE ◆

Créée en janvier 2016 la pièce de théâtre du collectif nantais « Extra-muros » met en scène, autour de la maquette d'un projet urbain, divers protagonistes... « La Grappe » c'est la traduction du terme « cluster » que l'on emploie pour désigner un bloc urbain dont les activités sont homogènes (quartier d'affaires, de logements...). C'est sur la vision de la ville à venir que s'opposent le maire et l'architecte. Le premier défend une conception fonctionnaliste à l'extrême pendant que le second cherche à défendre un projet humaniste. Quant aux futurs habitants personne ne leur demande leurs avis...

Ce travail mêle théâtre et vidéo. Le ton est satirique et décalé. L'investissement des acteurs est total et ils réussissent à nous faire réfléchir sur le fonctionnement de notre démocratie dite « participative » et sur l'avenir de notre cadre de vie sans jamais tomber dans le bavardage idéologique.

Cette pièce devrait être reprise bientôt. A ne pas rater car il est rare que l'on évoque au théâtre les enjeux architecturaux et urbanistiques avec autant d'intelligence que d'humour !

contact: Collectifextra.muros@gmail.com



NIKOLA JANCOVIC ET JEAN-LOUIS VIOLEAU

◆ CONFÉRENCE ◆

A l'occasion du TDC 61, l'ECV (Ecole de Communication Visuelle) Nantes a rythmé l'exposition d'un programme de conférences à l'école nationale d'architecture de Nantes.

C'est un moment privilégié pour s'intéresser aux affinités qu'entretiennent architecture et design graphique puisque ont été conviés à converser Nikola Jancovic et Jean-Louis Violeau. Le premier est à l'origine de la création des Éditions B2, le second est auteur, sociologue spécialiste de l'architecture et enseignant à l'Ensa Nantes.

Au travers de plusieurs collections les Éditions B2 explorent le domaine de l'architecture. Le postulat est le suivant: proposer l'édification d'un « cabinet de curiosités » architectural arpentant, dans le temps et dans l'espace, de Los Angeles à Vladivostok et de l'an mil à nos jours, une infinité d'espaces et d'hétérotopies baroques... Une approche tout en finesse, avec une grande exigence intellectuelle et un support tout à fait unique. Les sujets abordés sont passionnants (contre-culture, design, patrimoine, territoires, etc) et le livre lui-même par son format, sa monochromie qui indique la collection est un objet rare à part.

Nikola Jancovic, à l'origine de la création de la maison d'édition a dialogué avec Jean-Louis Violeau auteur de trois ouvrages pour les Éditions B2 : PRINCE JEAN I, PRINCE JEAN II et REM. Dans les deux premiers ouvrages, Jean-Louis Violeau se penche sur Jean Nouvel, architecte français mondialement connu, dont le travail se rappelle à nous à Nantes avec le palais de justice « voisin » de l'école nationale supérieure d'architecture. Dans le dernier livre paru, il étudie l'oeuvre de Rem Koolhaas, architecte néerlandais lui aussi mondialement connu et tout aussi controversé. La discussion entre les deux intervenants fut animée et pleine de rebondissements d'autant qu'ils partagent déjà une complicité intellectuelle autour de la parution de ces ouvrages.

Rédaction : extrait du communiqué de presse de l'Ensa

*Le 13 janvier 2016, l'exposition internationale TDC61 (Typographie - Design Graphique - Création Visuelle) a pris place au sein de l'Ensa pendant 1 mois pour présenter sa sélection du Type Directors Club de New York



ENQUÊTE SUR LA PROFESSION



Une démarche qu'il plaît à l'ordre de soutenir : une consœur (Gaëlle Peneau) s'est rapprochée d'un groupe d'étudiants d'Audencia pour réaliser une étude sur la profession. Pour réfléchir à l'évolution de notre profession, cette étude a été engagée en partenariat avec des étudiants d'Audencia Nantes et l'école d'architecture de Nantes. Elle porte sur la situation professionnelle des architectes au quotidien et sur les évolutions que pourraient connaître le métier d'architecte dans un futur proche. Cette enquête va plus loin que le questionnaire « Comment allez-vous? » (que nous avons lancé en fin 2015) dans la recherche d'innovations possibles et de nouveaux marchés. L'enquête en question est accessible en flashant le QR Code joint ou en reprenant le flash info n°49 : 5 minutes sont suffisantes pour y répondre ; toute participation sera très précieuse.

LE HAVRE PATRIMONIALISÉ

L'INSCRIPTION EN 2005 DU CENTRE-VILLE RECONSTRUIT SUR LA LISTE DE L'UNESCO A PU SURPRENDRE CAR C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS QU'UN VASTE ENSEMBLE ARCHITECTURAL CONTEMPORAIN ÉTAIT MIS EN AVANT PAR CETTE INSTITUTION. LES MOTIVATIONS DES PARTISANS DE LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL D'AUGUSTE PERRET ÉTAIENT ELLES UNIQUEMENT DE NATURE ARCHITECTURALE OU PLUS ÉTROITEMENT POLITIQUES ?

G. Savoye



LONGTEMPS MAL AIMÉE.

Pendant les dernières décennies du XX^e siècle, les Havrais n'aiment pas leur ville. Ils regrettent Le Havre d'avant-guerre qu'ils continuent à percevoir à travers les yeux de Michèle Morgan dans « Quai des brumes ». Il faut reconnaître qu'il est alors difficile d'apprécier à sa juste valeur une cité reconstruite sur les ruines des bombardements anglais de 1944 aussi destructeurs qu'inutiles (5000 victimes, 12 500 immeubles détruits). Les immeubles Perret du centre-ville étant destinés aux familles aisées, les familles modestes ont été logées dans des baraquements avant d'être relégués dans des quartiers périphériques construits dans les années 1960.

On disait la ville « stalinienne », cet anathème était pourtant peu justifié puisque cette réalisation était le fait de personnalités peu soupçonnables de sympathies communistes. Pierre Courant a été maire du Havre désigné par Pétain de 1941 à 1944. Auguste Perret présidait l'Ordre des architectes depuis 1941 et avait participé à l'édification du mur de l'Atlantique. Ce passé collaborationniste n'empêcha pas le premier d'être élu maire en 1947, et le second d'obtenir, grâce à l'appui du ministre de la reconstruction Raoul Dautry, le plus grand chantier de l'immédiat après-guerre.

Maylis de Kerangal fait de cette ville un portait sans concession : « Une ville qui trente ans après les bombes de la guerre bouillonne dans la haine de soi, n'en finit pas de se trouver méconnaissable, laide, blousée, refaite de son histoire, du lustre de son passé, reconstruite comme on dit d'une gueule cassée passée par la chirurgie lourde, (...) ». Il faut attendre l'arrivée à la mairie du chirurgien Antoine Rufenacht en 1995, pour convaincre les Havrais de l'intérêt des réalisations de Perret et des bâtiments construits plus tard comme le musée Malraux de Lagneau et Prouvé ou le Volcan de Niemeyer. L'inscription du Havre sur la liste du patrimoine mondial est l'aboutissement du travail de Vincent Duteurtre, architecte de la Ville, et de Joseph Abram, spécialiste de Perret. En 1995, la création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) permet de protéger les quartiers reconstruits. En 2002-2004, des expositions font découvrir l'oeuvre de Perret. Enfin, en 2005, Le Havre rejoint les 1000 biens culturels labellisés par l'UNESCO.

FALLAIT-IL SACRALISER LE TRAVAIL DE PERRET PLUTÔT QUE CELUI DE LE CORBUSIER ?

Cette promotion n'a pas généré d'opposition. Le monde de l'architecture n'a pas manifesté le moindre agacement quand Perret, plutôt que Le Corbusier, est devenu le seul architecte français du XX^e siècle dont une oeuvre est inscrite au panthéon de l'humanité. Les historiens de l'architecture auraient dû profiter de l'occasion pour rappeler que la désignation du vieux maître n'avait pas fait l'unanimité. Peu l'ont fait alors que des réticences s'étaient manifestées, dès 1945, face aux projets jugés « étriqués » d'un architecte considéré comme « dépassé ». Pierre Vago évoque les relations entre Perret et certains de ses collaborateurs : « Nous nous sommes réunis à la rue Raynaud. Perret a fait sortir les plans de son concours malheureux de la porte Maillot et nous a dit : « Voilà ce qu'on va faire ! ». Sur les visages des camarades on pouvait lire, soit la consternation, soit des sourires hypocrites. J'ai demandé : « On va faire ça en 1945 ? ». Et l'un des architectes qui se trouvait là m'a répondu avec un esprit de servilité qui m'a dégoûté : « Oui, c'est très bien ! ». Alors... j'ai abandonné le groupe du Havre ».

Au début de sa carrière, sous l'influence de Tony Garnier, Perret rêvait de réaliser une ville de gratte-ciels et de jardins suspendus. Pour Le Havre, il a été plus modeste : « J'ai, étant jeune, préconisé, chanté la maison-tour. J'ai, depuis, changé d'avis. Quand on loge au 12e ou au 15e étage, on se sent d'abord exalté, puis accablé de solitude. L'homme a besoin de garder contact avec le sol ». Perret voulait une ville « classique » réalisée avec des procédés modernes (panneaux industrialisés, trame de 6m24, rationalisation des réseaux...). Son premier projet prévoyait une architecture de dalle abandonnée du fait de son coût. Le plan final s'appuie sur l'ancien tracé avec un maillage d'îlots carrés qui rappelle l'urbanisme antique. Des immeubles de faible hauteur s'alignent le long de quelques perspectives qui mettent en valeur les tours (hôtel de ville, Saint-Joseph...) pour montrer aux voyageurs des paquebots que « nous avons toujours le sens de la grandeur et de la beauté ».

Perret et ses collaborateurs utilisent partout le même béton rosé qui donne à la ville une allure « raisonnable » à l'image de cette quatrième république bourgeoise mise en place en 1946. Il s'agissait, selon le maître, de réaliser une « ville verte où les enfants et les fleurs doivent vivre, et où l'homme peut accéder aux diverses conditions qui lui permettent le bonheur. C'est la maison où les femmes ne sont plus occupées tout le jour aux besognes serviles (...). C'est la maison où ces progrès sont à la disposition de chacun, qu'il soit pauvre ou riche ».

LE CLASSEMENT DU HAVRE AU PATRIMOINE DE L'UNESCO A-T-IL CHANGÉ LA DONNE ?

Politiquement, la promotion du Havre vise à clore de manière symbolique la longue période de domination municipale du parti communiste (1956-1995). En effet le PCF s'est surtout préoccupé de gérer au mieux les quartiers populaires de la périphérie et a marqué un intérêt limité pour le centre-ville reconstruit.

Le classement au patrimoine de l'humanité s'est fait parallèlement à la réhabilitation des docks pour changer l'image de la ville et attirer de nouvelles activités tertiaires (enseignement supérieur, commerce...) destinées à compenser le déclin de l'industrie.

Le développement du tourisme n'a pas vraiment suivi. De nombreux bateaux de croisière font escale mais les passagers vont surtout visiter Paris et la vallée de la Seine et accordent peu d'intérêt au Havre.

L'inscription d'un ensemble architectural et urbanistique contemporain au patrimoine mondial reste exceptionnelle, la liste de l'UNESCO concernant avant tout des bâtiments anciens ou des sites naturels. Devenir une des 1000 « merveilles du monde » aurait pu entraîner une muséification passiste de cet héritage. Ce n'est pas le cas. Le Havre semble avoir pris goût à l'architecture vivante et offre aux architectes la possibilité de doter la ville de constructions prestigieuses qu'il s'agisse du centre nautique de Jean Nouvel ou de l'École nationale de la marine marchande d'AIA... ♦

LE CENTRE ATLANTIQUE DE L'IFREMER



M. Barrevere

IFREMER réalisé à Nantes (1962 - 1969) par Olivier Vaudou & Raymond Luthi (2), doit s'étendre hors de ses murs. Un concours est organisé en 2006 (3). Le projet doit s'inscrire sur une aire trapézoïdale à l'Ouest du bâtiment existant. Depuis le temps, le terrain s'est boisé de grands pins qui ponctuent le site. La réponse à ce concours interroge sur la pertinence d'une extension, la capacité du bâtiment existant à l'accueillir. Comment y intégrer cette architecture au XX^e siècle, aux allures de vaisseau Amiral, implantée à la rupture de pente sur les bords de l'Erdre.

Ses façades largement vitrées assurent une grande légèreté à l'ensemble construit en structure métallique sur la base d'une trame permettant le maximum de flexibilité aux laboratoires et bureaux des chercheurs.

Son toit constitué de sheds industrialisés débordants, assure prise de lumière et brise soleil.

Sa forme plissée offre une nouvelle ligne d'horizon suspendue à travers l'arborétum centenaire. Ce bâtiment exemplaire, économe en matériau grâce à l'utilisation d'une structure légère, par la générosité de ses ouvertures vitrées réalisées avec la complicité de Jean Prouvé, offre encore aujourd'hui des conditions de travail exceptionnelles, malgré les déperditions énergétiques engendrées par les ponts

thermiques inhérents aux modes constructifs de l'époque (1962). L'impérieuse nécessité à réaliser des bâtiments peu énergivores n'était pas une priorité à cette époque (le premier choc pétrolier n'arriva qu'en 1973, la prise en compte de la planète et de sa finitude que récemment). L'Institut Scientifique et Technique des pêches Maritimes (IFREMER) est la première réalisation de la jeune équipe constituée d'Olivier Vaudou et Raymond Luthi.

« La première oeuvre »

Au WEPLER, lors de notre rencontre avec Olivier Vaudou, sa fille Valérie Vaudou et quelques amis architectes-enseignants (3), nous avons évoqué avec beaucoup d'attention, l'histoire de cette « Première oeuvre » : la diminution de son emprise pour libérer à l'Ouest une aire occupée par un arbre centenaire aujourd'hui disparu, devenue l'aire d'implantation de l'extension proposée pour l'IFREMER.

Le 1% composé de céramiques dorées réalisées par l'artiste Claude Viseur (1927-2008) que nous voulions conserver.

Nous avons sorti nos plans d'un grand carton à dessin, analysé les coupes, expliqué comment la matrice du projet d'origine permettait de proposer une extension homothétique.

Olivier Vaudou a repensé à l'avenir de ce premier projet, à la question de l'arbre à préserver, à la

nécessité de raccourcir son bâtiment pour y parvenir, à la question de l'intégrité de son oeuvre, etc... Puis, il a souri et nous a chaleureusement invité à poursuivre notre travail en complétant le récit. Nous avons évoqué l'architecture moderne et le rôle de Le Corbusier. Il nous a expliqué son aventure familiale avec l'homme qui avait construit pour sa mère, la VILLA LE LAC le long du Lac Léman (1923); Cette maison s'implantant sur la seule parcelle permettant d'être en prise directe avec le lac. Cette parcelle était promise à l'extension de la maison de la famille Vaudou. Ses parents avaient eu le tort, à l'occasion d'une visite de Le Corbusier, de lui révéler qu'hormis la parcelle voisine que les propriétaires leur réservaient, aucun terrain ne disposait d'un contact direct avec le lac. Ils comprirent, à l'occasion de l'ouverture du chantier de la Villa LE LAC, que Le Corbusier s'était empressé de rencontrer les propriétaires du terrain pour l'acquérir. Olivier Vaudou enfant à l'époque, ne put que s'évertuer à jouer au ballon sur le mur mitoyen de la VILLA LE LAC, pour que la balle puisse passer de l'autre côté du décor.

Après cette anecdote, nous avons dégusté le dessert du WEPLER, si particulier.

L'envie du décor en architecture, c'est aussi une histoire de rencontre, de partage, de transmission de pensées.

Nous pouvions poursuivre le récit écrit en 1962 par Vaudou et Luthi. Nous nous étions rencontrés. Cet article pourrait être l'occasion de lancer un SOS! Comment réhabiliter un immeuble du XX^e siècle, exemplaire, classé patrimoine XX^e en préservant ses qualités intrinsèques, qualités constructives, fonctionnelle et esthétiques.

Pour y parvenir, nul doute que la Maîtrise d'usage et le Maître d'Ouvrage doivent d'abord être conscients de la grande qualité de l'équipement qu'ils utilisent et possèdent avant de se lancer dans l'aventure. ♦

1 - Wepler : Brasserie créée en 1881, 14 places Clichy - 75018 PARIS
2 - Olivier Vaudou architecte (1926 - 20 décembre 2015) et Raymond Luthi architecte (1929-2010)
3 - BARRE LAMBOT Architectes - Lauréat du concours
Site à consulter : caue44 - www.caue44

L'ARCHITECTURE DANS LA PEAU

F. Dussaux, architecte

CONCEVOIR L'ARCHITECTURE ET LA VILLE, UN ENGAGEMENT DEPUIS L'ÉCOLE JUSQU'À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE



© Pierre Yves Arelle, architecte

De nombreux architectes vous le diront, ils ne considèrent pas leur mission accomplie tant que l'architecture n'est pas réalisée, dans sa matérialité, dans ses qualités spatiales et ses usages.

C'est un processus continu de pensée depuis l'esquisse jusqu'à la réalisation, où les architectes, dans leur engagement pour la réussite du projet architectural et urbain, font face à de multiples contraintes ayant une influence sur la concrétisation du projet.

Cela n'a donc pas beaucoup de sens de limiter la conception dite « architecturale » au dépôt de permis de construire qui est une étape importante mais largement administrative, fortement éloignée de la construction réalisée.

Il ne s'agit pas non plus d'opposer les études d'architecture telles qu'on les pratique dans les ENSA, avec l'exercice professionnel de l'architecture : les écoles d'architecture sont aussi des « écoles d'architectes ». Ces derniers n'ont rien d'autre à « vendre » que leur pensée du projet architectural et urbain au sens large, afin de satisfaire une demande privée ou d'intérêt général, en composant avec la complexité du réel.

Lorsque j'observe une fenêtre dessinée par l'architecte suédois Sigurd Lewerentz, avec cette façon si personnelle de sortir le verre dans la brique ou le béton, j'y vois la pensée d'un homme questionnant la force architecturale d'une baie dans un mur ; j'y vois également une mise en oeuvre technique très inédite, dont la confrontation avec le système normatif actuel de la construction française rendrait la réalisation aujourd'hui très improbable. Aucune architecture n'est en fait indépendante du cadre juridique et technique dans lequel elle s'élabore et se met en oeuvre.

Depuis les premiers cours au premier semestre d'étude, jusqu'à la formation post diplômée HMONP (habilitation à la maîtrise d'oeuvre en nom propre), c'est bien toute cette complexité de la pensée du projet architectural qui est enseignée en école afin d'aboutir à un exercice des métiers de l'architecture en pleine compréhension de son environnement.

Dans les agences d'architecture et d'urbanisme, la figure de l'architecte libéral travaillant en solitaire s'estompe, au profit d'une pratique collective du projet qui se réinvente. C'est une nécessité d'être à plusieurs, d'unir ses forces, pour s'engager dans le développement d'une architecture urbaine rigoureuse et riche, depuis les premiers traits jusqu'à la réalisation bien maîtrisée.

C'est aussi cette dimension collective de la conception, plus utile que jamais dans l'environnement professionnel actuel, qui est enseignée en école d'architecture à travers la pratique du projet à plusieurs. ♦



Chantier de l'école des Beaux arts - F. Azzi

« L'EXPRESSION D'OSSATURE EST ESSENTIELLE
À L'EXPRESSION DE L'ARCHITECTURE »



Créé en 2011 par Justine & Pierre, l'atelier « Parades » résonne dans une polysémie qui laisse entrevoir l'art de l'équivoque de la question du motif. Engagé avec convictions et talents dans l'édition, entre autre, de papier peint artisanal grand format en sérigraphie, l'atelier Parades, après un passage en Angleterre, ouvre un nouveau champ hybride qui requestionne l'art du motif, la représentation du réel et la notion d'œuvre totale. A l'opposé de la profusion graphique confuse qui caractérise certainement l'époque qui s'intéresse davantage à la forme qu'au fond, le travail de Pierre et Justine se distingue par le champ créatif qu'ils ouvrent en renouant d'un côté un travail graphique inventif, contextualisé, précis, portant sens et de l'autre côté une maîtrise avérée des techniques d'impressions basées sur l'art du support, de l'accumulation, de la stratification et de la vibration sensible. Leur processus artistique s'inscrit dans la continuité et la transgression. Cette maîtrise de l'ensemble du processus de conception et de réalisation leur permet aujourd'hui de répondre à des commandes petit format et très grand format accompagnant les architectes et maîtres d'ouvrages avertis dans l'art de la révélation spatiale de leurs projets. Gageons que les musées et centres d'art contemporain vont porter dans les mois à venir un regard particulièrement attentif sur leurs productions.

—
**IF YOU WANT A GOLDEN RULE THAT
WILL FIT EVERYBODY, THIS IS IT : HAVE
NOTHING IN YOUR HOUSES THAT YOU
DO NOT KNOW TO BE USEFUL, OR
BELIEVE TO BE BEAUTIFUL.***
—

Justine Lepiez & Pierre Verdon
- ATELIER PARADES -

Nous avons fait nôtre, cette citation de William Morris, Éditeur et imprimeur de papiers peints et de tissus, créateur de caractères typographiques, fabricant de meubles et d'objets d'art qu'il dessine, mais également chef d'entreprise. Pervent défenseur de la classe ouvrière, il est et restera le chef de file au Royaume-Uni du mouvement artistique Arts & Crafts, littéralement art et artisanat. Arts & Crafts est un mouvement artistique réformateur dans les domaines de l'architecture, des arts décoratifs, de la peinture et de la sculpture, né en Angleterre il y a 156 ans, il se développa de 1880 à la fin de l'époque victorienne. William Morris peut être considéré comme l'initiateur du Modern Style, concurrent anglo-saxon de l'Art nouveau Belge et Français (initié par Henry Van de Velde ou Hector Guimard). Un pré-Bauhaus interrogeant l'essor de l'âge industriel, et la place des hommes dans la production. Nous avons découvert cette mouvance durant nos stages dans des entreprises de création et d'impression de sérigraphie artisanale. Plus particulièrement : d'impression à la lyonnaise. Une technique consistant à déplacer le cadre ou le pochoir sur des rouleaux de tissus ou de papier. D'ailleurs notre table d'impression de 11 mètres, est elle-même anglaise. Nous étions durant deux mois en Australie, à Melbourne au sein du studio Ink & Spindle et puis un mois en Écosse à Glasgow, au studio Timorous Beasties. Les anglo-saxons ont gardé dans leur enseignement un lien fort entre art et artisanat. La Glasgow School of Art a toujours un département lié à l'ennoblissement textile et à la sérigraphie Pointu.

Claude Puaud



* Test furoshiki. Impression sur popeline de coton, une couleur
© atelier Parades, mars 2016

Nous aimons le médium de la sérigraphie et nous sommes passionnés par les techniques d'impression, nous aimons également la création de motifs, qui reste centrale dans notre travail quotidien. Pour être synthétique, je dirais que notre activité s'inscrit dans le domaine des métiers d'art, nous concilions donc une pratique patrimoniale et une proposition artistique contemporaine qui pour nous, sont indivisibles. Patrimoniale, car nous réactualisons un savoir-faire quasiment disparu en France. Contemporaine, car nous souhaitons créer des motifs de notre époque

à l'échelle de notre capacité de production. En effet, la sérigraphie artisanale est un prétexte et aussi une réponse adaptée pour un mode d'organisation du travail à l'échelle de deux personnes. Cela nous permet de garder un plaisir et un épanouissement en tant que créateurs et artisans. Ce format de structure nous oblige lui, à des projets qualitatifs, évitant la production industrielle mécanisée. Il ne s'agit pas d'une position passéiste, mais plutôt de réinventer une manière autonome de travailler en choisissant nos contraintes. Nous souhaitons que cette attitude face aux questions d'organisation et de politique du travail se ressente dans notre production. Une production libre et originale, une recherche de la beauté.

En ce moment nous travaillons sur un projet de foulards japonais le furoshiki. Il s'agit d'une étoffe de tissu en coton, apparue durant l'ère d'Edo qui sert à transporter ou emballer des objets. L'année passée suite à une commande, nous avons imprimé des tenugui une étoffe fine servant à se couvrir la tête au kendô. Grâce au réseau de la Bonneterie, nous avons rencontré Aurélie le Marec, spécialisée dans les techniques de pliage de furoshiki. Nous allons prochainement éditer notre collection de furoshiki, de la création à l'impression et à la diffusion en boutique ainsi que sur un site marchand. Cet objet fini est l'une des premières réalisations de notre collection de motifs une couleur. Les motifs seront déclinés par la suite en deux ou trois couleurs, en adaptant leur échelle pour le textile d'ameublement et le papier peint. Nous avons pensé ces premiers motifs à l'image du travail graphique de Sonia Delaunay et de ses « tissus simultanés » en suggérant le mouvement et en adaptant leurs déclinaisons sur différents supports. C'est un jeu de construction avec des contraintes fortes : de conception graphique et d'impression. Notre travail de la couleur a pris également une place essentielle, nous réalisons désormais nos teintes à l'atelier à partir de pigments des couleurs primaires. La qualité lumineuse de l'impression en sérigraphie, sur un objet, démultiplie l'effet de la conception, nous observons le motif en train de se faire, en train de prendre vie. Il y a une séduction inhérente à cette technique d'impression que nous essayons de sublimer. Un motif n'est pas trompeur sur la qualité de conception, il y a des motifs « bien faits » et d'autres qui deviennent maladroits une fois répétés. L'expérience et le temps de la pratique nous permettent cette intimité avec le travail et c'est ce qui nous rend plus heureux chaque jour ! ♦

* « Si vous voulez une règle d'or qui conviendra à tout le monde, la voici : n'allez rien chez toi que tu ne saches utile ou que tu ne croies beau. »

Réf. • « The Beauty of Life » lecture pour la Birmingham Society of Arts and School of Design (19 février 1880), publiée par la suite dans Hopes and Fears for Art : Five Lectures Delivered in Birmingham, London, and Nottingham, 1878 - 1881 (1882).

RUBRIQUE RÉGALIEENNE

du 30 sept. 2015 au 31 mars 2016

NOMBRE D'INSCRIPTION AU 31 MARS 2016

- 1233 ARCHITECTES
- 406 SOCIÉTÉS

INSCRIPTIONS

- 43 ARCHITECTES
- 12 SOCIÉTÉS

DÉSINSCRIPTIONS

- 31 ARCHITECTES
- 17 SOCIÉTÉS

LA RÉFORME DE LA FORMATION CHEZ LES ARCHITECTES

Un nouvel arrêté du ministère de la culture daté du 15 février 2016 structure l'obligation déontologique de formation continue des architectes pour respecter les normes européennes.

La Stratégie Nationale pour l'Architecture lancée en octobre 2015 par le ministère de la Culture et de la Communication, en fait d'ailleurs un axe essentiel de développement pour la profession alors que le contexte économique et technique est en pleine mutation.

Cette obligation n'est pas nouvelle, les architectes la remplissent depuis leur espace personnel sur le site architectes.org.

L'actualisation des compétences est un des moyens les plus efficaces pour faire face aux nouveaux enjeux de la profession.

L'architecte sécurise le maître d'ouvrage, l'assurance d'une formation continue est un gage supplémentaire de maîtrise des connaissances.

La formation continue est un droit finançable : elle doit, pour ce faire, obéir à un certain nombre de conditions : prérequis de formation, objectifs, programme de formation, déroulement pédagogique, évaluation et donner lieu à la délivrance d'une attestation, certification ou diplôme. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Actaliens pour tous les profils salariés, pour les libéraux et assimilés, l'interlocuteur est le FIFPL.

LES MOTIFS DE LA RÉSILIATION D'UN CONTRAT D'ARCHITECTE

Le fait de résilier un contrat signifie que l'on y met un terme de façon prématurée. En principe sur le plan civil, aucune des parties ne peut résilier unilatéralement le contrat si aucune clause ne le prévoit. Celui qui en prend l'initiative encourt le risque de voir sa responsabilité mise en jeu. Il appartient alors aux juges de décider, selon les circonstances de l'espèce, du caractère fautif ou non de la résiliation intervenue à l'initiative d'une des parties.

Il est, par contre, possible de demander la résiliation judiciaire de son contrat pour un juste motif rendant l'exécution de la mission impossible dans des conditions normales (par exemple une demande d'agissement illégal, la faute particulièrement grave du cocontractant, etc...).

À noter que l'article 38 du code des devoirs professionnels rappelle que la résiliation du contrat par l'architecte constitue une faute professionnelle. Il reconnaît néanmoins la possibilité de le faire pour des motifs justes et raisonnables, tels que la perte de confiance du client, survenance d'une situation le plaçant en conflit d'intérêt ou portant atteinte à son indépendance, violation par le client d'une ou de plusieurs clauses du contrat.

Cet article n'a cependant qu'une portée déontologique. L'architecte doit garder à l'esprit que les motifs de résiliation doivent être particulièrement fondés, car ils peuvent toujours être contestés sur le plan civil.

Dans le cas particulier où le client ne respecte pas ses propres obligations, l'architecte pourra, après avoir mis en demeure son client par courrier AR, suspendre sa mission (principe de l'exception d'inexécution). Mais il s'agit d'une simple suspension des obligations et non pas d'une résiliation du contrat. Cette situation provisoire se dénoue soit par la reprise normale des relations contractuelles, soit par un recours en justice en vue de l'exécution forcée ou de la résiliation du contrat.

Enfin, il est toujours préférable en cas d'absence de clause contractuelle de résiliation, de proposer une résiliation amiable à son client.

Pour plus de sécurité juridique, il est donc préférable de prévoir une clause de résiliation dans le contrat de maîtrise d'oeuvre et de déterminer une indemnité de résiliation en cas d'arrêt prématuré de la mission de l'architecte alors même que celui-ci n'a pas commis de faute.

LE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

Lorsqu'un litige survient lors de l'exécution d'un marché public et que ce différend persiste, il est possible avant de saisir un juge, de recourir à un mode de règlement amiable de ce litige.

1 - LA MÉDIATION

Il existe tout d'abord la médiation des marchés publics qui a pour objet la résolution amiable des litiges.

Lorsqu'il y a un conflit dans l'application d'une clause du contrat ou le déroulement d'un marché public, le titulaire du marché ou la personne publique peuvent solliciter la médiation.

Les principales étapes de la médiation :
Dépôt du dossier en ligne sur le site national dédié au médiateur des entreprises

Admission du dossier en médiation sous réserve de son éligibilité
Le médiateur de la région siège de l'entreprise prend contact avec les parties

Travail de médiation visant au rapprochement des positions divergentes lors de réunions de médiation

Elaboration d'une solution commune par les parties avec accord final
Il s'agit d'un mode alternatif de résolution des conflits simple, gratuit et confidentiel. Cette procédure ne suspend pas les délais de recours contentieux.

Retrouvez les médiateurs en Pays de la Loire sur le site : <http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/Les-mediateurs-en-Pays-de-la-Loire>

2 - LE COMITÉ CONSULTATIF DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES (CCRA)

Le CCRA peut être saisi directement, soit par le titulaire du marché, soit par le pouvoir adjudicateur, à l'occasion de différends liés à l'exécution d'un marché passé en application des règles de la commande publique.

Le demandeur doit produire un mémoire expliquant les motifs du différend, et le cas échéant, la nature et le montant des réclamations. Ce mémoire est accompagné des pièces contractuelles du marché, des courriers échangés et tout document relatif au différend.

Le CCRA a pour mission de rechercher des éléments de droit ou de fait en vue d'une solution amiable et équitable. Son originalité est qu'il ne statue pas seulement en droit car il peut apprécier l'affaire qui lui est soumise en équité pour trouver une solution amiable au litige.

Le CCRA saisi doit rendre son avis dans les 6 mois. Cette saisine suspend les délais de recours contentieux.

Les avis rendus par le comité ne s'imposent pas aux parties.
Plus d'information sur le site : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23388>

LA LOI LCAP : LE SAVOIR-FAIRE DES ARCHITECTES BÉNÉFICIE AU CADRE DE VIE DES CITOYENS ET À LA QUALITÉ DES PAYSAGES.

Trente-huit ans après le vote de la loi sur l'architecture ce nouveau projet exprime très clairement le rôle fondamental joué par l'architecture dans la fabrication de nos espaces urbains et ruraux. L'architecture est au carrefour de nombreux enjeux liés à l'aménagement de notre cadre de vie et c'est cette conviction que porte la loi LCAP, ambition qu'en notre qualité d'institution au service de l'intérêt général, nous partageons pleinement.

Le CROAPL est intervenu auprès des parlementaires de la région des Pays de la Loire et plus particulièrement auprès du Sénat afin de présenter les enjeux des articles de la Loi LCAP sur la pratique de l'architecture.

Les propositions d'amendements du CNOA ont été expliquées à nos interlocuteurs sur les thématiques suivantes :

PERMIS D'AMÉNAGER

- Évolution qualitative des lotissements : Intervention d'équipes pluri-disciplinaires (architectes, géomètres,...).

SEUIL D'INTERVENTION DE L'ARCHITECTE

- Retour à l'équilibre originel : 150 m2 de surface plancher égale les 170 m2 de SHON.

PERMIS SIMPLIFIÉ

- Délais d'instruction raccourcis si intervention d'un architecte garant de la qualité de la construction et son intégration dans l'environnement.

INSTITUTION ORGANISATION CONTRÔLE

- Singature de complaisance, faux et usage de faux
- SICAHR
- Nombre de mandats
- Code de déontologie

INNOVATION

- Concours
- Logement social
- Précisions sur le logement social par rapport à la passation des marchés de maîtrise d'oeuvre
- Concours OPH

PATRIMOINE

- Protection du patrimoine en secteur classé
- Diagnostic global et indépendance

INDÉPENDANCE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

- Identification d'une équipe de maîtrise d'oeuvre dans les marchés publics globaux

FORMALISME

- Assurer le renforcement de la qualité architecturale au coeur des stratégies et décisions d'aménagement et d'urbanisme.
- Positionner les architectes dans les équipes chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme.

MAÎTRISE DES TERRITOIRES

- Donner compétence aux collectivités territoriales pour abaisser les seuils d'intervention obligatoire de l'architecte.
- Donner compétence aux collectivités territoriales pour fixer des règles dérogatoires en matière d'instruction des demandes de permis de construire.

LA PLACE DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE DANS LES NOUVEAUX TEXTES RÉGISSANT LA COMMANDE PUBLIQUE

PASSATION DES MARCHÉS, CONCOURS, PROCÉDURE ADAPTÉE, MARCHÉS DE CONCEPTION - RÉALISATION... CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA MAÎTRISE D'OEUVRE ONT ÉTÉ MODIFIÉES RÉCEMMENT. DÉCRYPTAGE...

LES PRINCIPES

1/ LES NOUVELLES RÈGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLES AU 1ER AVRIL 2016

- L'ordonnance du 23 juillet 2015 détermine les grands principes

- Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 fixe les procédures de passation selon la nature juridique de l'acheteur public et de l'objet du marché

A noter : Les consultations engagées ou les avis d'appel public à la concurrence envoyés à la publication à compter du 1er avril 2016 sont concernés.

2/ DES RÈGLES DIFFÉRENTES SELON LES POUVOIRS ADJUDICATEURS

- Les acheteurs soumis au concours obligatoire (en matière de construction)

- L'Etat et ses établissements publics

- Les collectivités locales

- Les établissements publics locaux

- Les organismes consulaires

- Les acheteurs disposant d'un libre choix de la procédure

- une liste d'organismes privés et publics est précisée à l'article 2 du décret (Banque de France, Caisse des dépôts...)

- les offices publics de l'habitat (OPH)

3/ L'ARTICLE 90 DU DÉCRET DU 25 MARS 2016 CONSACRÉ AUX MARCHÉS DE MAÎTRISE D'OEUVRE

- Définit les marchés de maîtrise d'oeuvre

- Décrit les procédures de passation de ces marchés

- Pose le principe de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations

LES PROCÉDURES

4/ LES MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Article 27 du décret : « Lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités (...) »

Lorsqu'il est demandé des prestations graphiques aux candidats, les documents de la consultation doivent prévoir le versement d'une prime dont le montant est librement défini par l'acheteur (article 90-III du décret)

Sont concernés les marchés de maîtrise d'oeuvre dont le montant est compris :

- entre 25.000€ et 135.000€ HT (Etat)

- entre 25.000€ et 209.000€ HT (Collectivités territoriales)

En dessous du seuil de 25.000€ HT d'honoraires, le marché de maîtrise d'oeuvre peut être passé de gré à gré. L'acheteur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

5/ LE CONCOURS

Article 90-II du décret du 25 mars 2016 :

Au dessus des seuils, le concours est obligatoire sauf dans les cas dérogatoires suivants :

- réutilisation ou réhabilitation d'un ouvrage existant,

- ouvrage réalisé à titre de recherche, essai ou expérimentation,

- marché sans mission de conception,

- ouvrage d'infrastructure

Constitution d'un jury obligatoire :

- il n'est pas précisé si le tiers de maître d'oeuvre a voix délibérative.

- Plus de délais pour convoquer le jury

- Plus de notion de quorum

La règle est l'anonymat des concours quel que soit le montant du marché.

Indemnisation des candidats ayant remis une prestation à 80% de la valeur des prestations.

Pas de délai de remise des candidatures et des offres minimum.

6/ PROCÉDURES APPLICABLES EN CAS DE DÉROGATION AU CONCOURS :

- l'appel d'offres

- la procédure concurrentielle avec négociation

- le dialogue compétitif

7/ EXIT LA PROCÉDURE NÉGOCIÉE SPÉCIFIQUE : BIENVENUE À LA PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NÉGOCIATION

Définition de la procédure concurrentielle avec négociation : Procédure par laquelle un pouvoir adjudicateur négocie les conditions du marché public avec un ou plusieurs opérateurs économiques autorisés à participer aux négociations.

⚠ L'acheteur peut toutefois attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, à condition d'avoir indiqué dans l'avis de marché qu'il se réserve la possibilité de le faire.

Le jury est facultatif.

8/ L'APPEL D'OFFRES

Définition de l'appel d'offres : procédure par laquelle le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats

ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE

LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES... QUESTION DE MOTIVATION !

→ Cette procédure peut être utilisée pour l'attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre qui ne comportent pas de mission de conception. En effet, les offres peuvent être objectivement comparées entre elles. Le jury est facultatif.

9/ LE RECOURS AU DIALOGUE COMPÉTITIF SIMPLIFIÉ
Définition de la procédure de dialogue compétitif : procédure par laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à participer à la procédure en vue de définir ou développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue sont invités à remettre une offre. Le recours à cette procédure simplifiée ne nécessite plus de justifier de motifs techniques mais est accessible dès que le marché comporte une mission de conception.

10/ LE MARCHÉ PUBLIC DE CONCEPTION-RÉALISATION
Définition du marché de conception-réalisation : marché de travaux qui permet au maître d'ouvrage de confier à un groupement d'opérateurs économiques ou, pour les seuls ouvrages d'infrastructure, à un seul opérateur. Ces marchés nécessitent des motifs d'ordre technique définis in extenso par l'article 91 du décret. Au dessus du seuil de 5.225 000€ HT : les acheteurs doivent utiliser une procédure formalisée. En-dessous de 5.225 000€ HT : procédure adaptée La désignation d'un jury est facultative dans les cas de dérogations au concours de maîtrise d'oeuvre.

11/ CRÉATION DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE
Les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en terme de niveau d'activités, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Pas besoin de justifier de motifs techniques pour recourir à cette procédure.

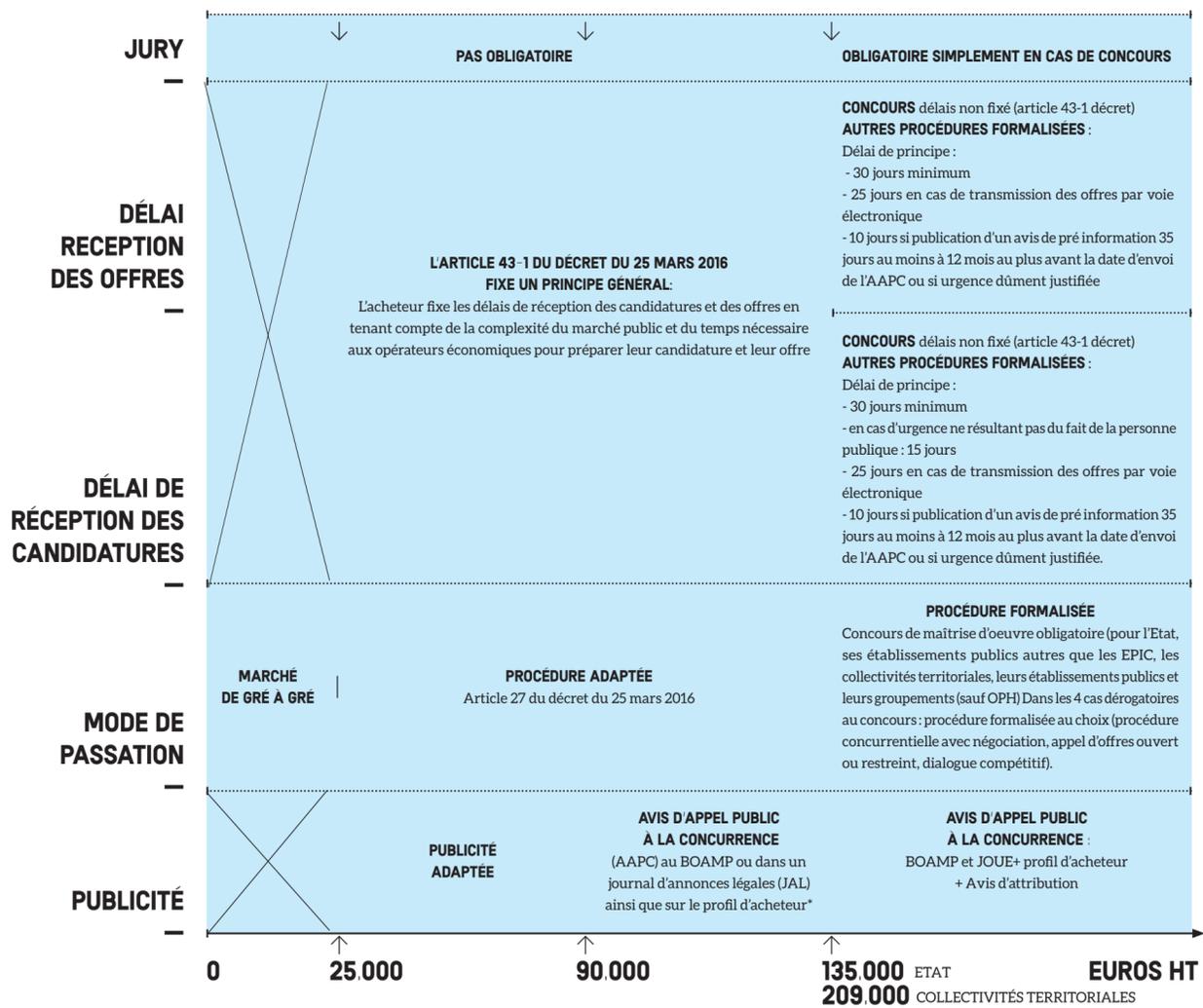
12/ LE PRIX : UN CRITÈRE OBLIGATOIRE
Article 62 du décret : Pour attribuer le marché public au soumissionnaire, l'acheteur doit se fonder sur une pluralité de critères parmi lesquels figure obligatoirement le prix ou le coût global

13/ EXIT LA NOTION D'AVENANT : BIENVENUE À LA CLAUSE DE RÉEXAMEN
Le décret dans son article 139 parle de clause de réexamen. Nécessité de prévoir ces clauses de réexamen dans les documents contractuels.

14/ LA POSSIBILITÉ D'UTILISER DES RÉFÉRENCES DE PLUS DE 3 ANS
L'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics prévoit la possibilité d'utiliser des références de plus de 3 ans afin de garantir un niveau de concurrence suffisant.

DIVERS

DÉCRET DES MARCHÉS PUBLICS



N.B : En dessous du seuil de 25.000€ HT, le maître d'ouvrage peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable. Dans ce cas, l'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

* Le profil d'acheteur est le site dématérialisé du maître d'ouvrage permettant de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques par voie électronique et de réceptionner par voie électronique les documents transmis par les candidats et les soumissionnaires.



AVRIL

LE SPORT, ARCHITECTURES DU QUOTIDIEN

○ EXPOSITION ○
MER. 20 AVRIL → LUN. 20 JUIN
Grande galerie • Nantes
lun. au ven. de 9h - 12h30 / de 14h - 17h30
Sam. 15h-18h

◆
JAPL 2016
JEUNES ARCHITECTES
ET PAYSAGISTES LIGÉRIENS
○ EXPOSITION ○
JEU. 28 AVRIL → VEN. 10 JUIN
MATP • Angers
www.matp-angers.eu

MAI

**NORMANDIE
DE PERRET À KOOLHAAS**
△ VOYAGE △
JEU. 05 → DIM. 08
ARDEPA
www.lardepa.com

LES ARCHI'TELIERS × ATELIER PÉDAGOGIQUES ×

Cycle 1:
Les arpenteurs de la Galarne
À l'occasion de la transformation de la place de la Galarne par les paysagistes nantais MAP, les enfants joueront les apprentis paysagistes et travailleront sur la création d'un cheminement en mosaïques entre le square de Bollardièrre et la future place...

MERCREDI 18 & 25 MAI
MERCREDI 01, 15 & 22 JUIN
14h-16h
www.lardepa.com

◆◆◆ EXPÉDITION URBAINE N°1

/ BALADE /
SAM. 28 MAI | 9H30-12H30
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

◆◆◆ SALLE MÉTROPOLITAINE

□ VISITE □
REZÉ
ouvert aux adhérents
gratuit sur inscription
contact@maisonarchi.org

JUIN

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES AGENCES D'ARCHITECTURE

VEN. 03 & SAM. 04
www.portesouvertes.architectes.org

◆ LA PERSAGOTIÈRE × VISITE DE CHANTIER ×

VEN. 17 JUIN | 12H30-14H
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

◆◆ EXPÉDITION URBAINE N°2

/ BALADE /
SAM. 18 JUIN | 9H30-12H30
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

◆◆◆ SALLE ARMAND COIDELLE

□ VISITE □
NANTES
ouvert aux adhérents
gratuit sur inscription
contact@maisonarchi.org

◆◆◆ CAFÉ PROVISOIRE # 2

— CONFÉRENCE —
MARC PERELMAN
autour de l'ouvrage
"Smart stadium"

JUILLET

LES ARCHI'TELIERS × ATELIER PÉDAGOGIQUES ×

Cycle 2:
Objectif Wattignies
Au coeur du quartier République-Les ponts, un parcours sensible et insolite pour comprendre l'histoire de l'île et découvrir les subtilités de ce quartier. Une invitation à apporter quelques idées pour la transformation à venir des espaces publics...

MER. 06, JEU. 07 & VEN. 08 JUIL.
14h-17h avec un goûter
www.lardepa.com

AOÛT

PETITES ARCHITECTURES DE PLAGE

HORS LES MURS
○ EXPOSITION ○
Retrouvez toute l'actualité de la Maison de l'architecture sur sa page facebook :
Maisondelarchitecturedespaysdelaloire

SEPTEMBRE

LES RÉSIDENCES
MÉTROPOLITAINES
INTERNATIONALES
D'ARCHITECTES
LUN. 05 SEPT. → DIM. 20 NOV.

◆ EXPÉDITION URBAINE N°3

/ BALADE /
SAM. 10 SEPT. | 9H30-12H30
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

◆◆ LES ARCHI'TELIERS × ATELIER PÉDAGOGIQUES ×

Cycle 3:
La fabrique de l'île
Tout en découvrant les secrets de fabrication de l'île de Nantes, les enfants inventeront leurs règles et fabriqueront ensemble un morceau de ville en maquette. À la manière d'un jeu de rôle, ils seront tour à tour architectes, urbanistes, paysagistes, programmateurs, usagers, maîtres d'ouvrage...

MER. 14 • 21 & 28 SEPT.
MER. 05 • 12 & 19 OCT.
14h-16h
www.lardepa.com

◆◆◆ JOURNÉES DU PATRIMOINE

SAM. 17 SEPT. → DIM. 18 SEPT.

◆◆◆ 77^E CONGRÈS DE L'UNION SOCIAL POUR L'HABITAT

MAR. 27 SEPT. → JEU. 29 SEPT.

◆◆◆◆◆ LA TOUR HEMERA □ VISITE □ NANTES

ouvert aux adhérents
gratuit sur inscription
contact@maisonarchi.org

OCTOBRE

◆
**EXPÉDITION
URBAINE N°4**
/ BALADE /
SAM. 15 OCT. | 9H30-12H30
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

◆ VENISE BIENNALE D'ARCHITECTURE

△ VOYAGE △
JEU. 20 → DIM. 23
ARDEPA
www.lardepa.com

NOVEMBRE

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE DANS

LES CLASSES
JEU. 03 NOV. → JEU. 15 NOV.
Exposition le 19 novembre
à l'ensa Nantes

◆
24H
DES MAISONS
DE L'ARCHITECTURE
VEN. 18 NOV. → SAM. 19 SEPT.

◆◆ EXPÉDITION URBAINE N°5

/ BALADE /
SAM. 19 NOV. | 14H30-17H30
Ouvert à tous,
gratuit sur inscription
lardepa@gmail.com

